

Marie Moret à madame Coussinet, 12 mars 1892

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Coussinet-Piret](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote Inv. n° 1999-09-52

Collation 2 p. (143r, 144r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [12 mars 1892](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familière

Destinataire [Coussinet-Piret](#)

Lieu de destination 43, rue Richer, Paris

Description

RésuméInformé de ses choix de tissus pour la jaquette commandée par lettre du 9 mars 1892 par les échantillons joints à la lettre. Hésitations sur le tissu de la doublure. Proposition d'un montant de 250 F pour la jaquette.

Mots-clés

[Vêtements](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCoussinet-Piret

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéMétiers de la confection

BiographieMaison de couture établie au 43, rue Richer à Paris et fondée par madame Coussinet à laquelle s'est associée Louise Piret en mars 1892. La maison porte les raisons sociales « Mme Coussinet » de 1884 à mars 1892 et « Mmes Coussinet-Piret » de mars 1892 à juillet 1899 où la raison sociale change définitivement pour « Mme Louise Piret » jusqu'en 1904.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 16/11/2020

Dernière modification le 26/04/2023

Guise Familière 1^{re} mars 1690

souvent absolument solide, je vous prie de la faire faire jusqu'au prix maximum de 100 francs pour cette jaquette, à moins que Madame la Cousinette, que j'ignore de vous en permette absolument pas.

Le 10^{me} Je suis en possession de votre lettre du 10^{me}. Je choisis pour la jaquette l'échantillon d'offre bleue noire veloutine bordée unie (je suppose) - et pour doubloire le surah bleu placé de noir épingles ci-contre. Je vous retourne sans ce même que les autres échantillons.

Quant à la doubleure, il est à propos de nous dire de suite que je l'eusse préférée plus en opposition avec la couleur de la jaquette; néanmoins, entre les trois échantillons que vous m'avez envoyés, c'est ce bleu placé de noir que me convient le mieux; mais si vous avez un surah même bleu dont le place noir fait moins épais, je vous serais obligé de ne pas en envoyer un échantillon. Ainsi que je vous si je préférerais à celui-ci. Dans le cas contraire, je me tiens à celui-ci.

— Comme je désire tout spécialement que la broderie et la garniture de ja-

soient absolument solides, je vous laisse la latitude d'aller jusqu'au prix maximum de 20 francs pour cette jaquette ; mais tenez compte, je vous en prie, que j'attends de vous un vêtement absolument irréprochable.

Je prends note des indications que vous me donnez touchant les broderies des revers très larges, l'ornementation de toutes les coutures, etc... N'oubliez ni les poches, ni de me faire des manches très aîmées à l'entournière et faciles à passer dans toute leur longueur.

Veuillez agréer Madame,
mes parfaites civilités

— Marie Godin)